



CHARTRE DE VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Article 1 – Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le signataire est autorisé, sous le régime de l'occupation du domaine public appelé « Permis de végétaliser », à réaliser et à entretenir un ou des éléments de végétalisation de l'espace public, tels que mentionné dans la demande qu'il aura fournie.

Article 2 – Objectifs du dispositif

Les objectifs du permis de végétaliser sont d'accentuer la végétalisation de la ville, de favoriser la biodiversité, de participer à la performance énergétique des bâtiments (rafraîchissement de la façade végétalisée), de lutter contre les îlots de chaleur et de contribuer à l'adaptation au changement climatique, d'embellir les rues.

Il peut s'agir d'une végétalisation de façades, de plantations au pied d'un immeuble, d'une clôture privée (mur, grillage etc.). Il s'agit exclusivement de plantations ornementales de pleine terre, sans usage de contenants hors sols quels qu'ils soient (pots, jardinières...). Des solutions alternatives durables pourront être acceptées en cas de d'impossibilité technique de planter dans le sol (présence de réseaux...).

Article 3 – Occupation temporaire du domaine public

Le permis de végétaliser est conclu sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, précaires et révocables.

En conséquence, le signataire ne pourra se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou toute autre réglementation susceptible de lui conférer un droit au maintien dans les lieux.

Le signataire de la charte et titulaire du permis de végétaliser ne pourra affecter le lieu à une destination autre que celle d'installer les éléments de végétalisation décrits dans sa demande de permis de végétaliser. Il doit occuper personnellement le lieu mis à sa disposition. Le permis de végétaliser est nominatif, attribué à une personne physique ou morale, qui est tenue pour seule interlocutrice de la Ville d'Epernay.

L'activité de végétalisation autorise l'exonération de redevance de l'occupation du domaine public puisqu'elle est non rémunératrice et d'intérêt général local.

Article 4 – Choix des plantations, des supports et entretien de l'espace végétalisé

Les plantes proposées par le demandeur doivent être adaptées au climat d'Epernay. Le document « Une haie d'honneur à notre paysage – guide pratique pour concevoir vos projets d'aménagement



paysager » de la Communauté d'Agglomération d'Epernay (voir annexe) expose des conseils pour choisir ses plantes. De plus, le site « Le Chemin des Abeilles » de la Ville d'Epernay dispose d'un outil recensant les plantes mellifères [Choisir une plante mellifère \(Plantation de novembre à mars\) | Chemin des Abeilles - Epernay](#).

La Ville d'Epernay se réserve le droit d'imposer d'autres variétés de plantes si celles proposées par le demandeur n'étaient pas appropriées (espèces adaptées au climat d'Epernay, pas de plantes envahissantes, toxiques ou proscrites). Dans le cas de plantations destinées à l'alimentation humaine, le lieu d'implantation doit y être approprié, sans quoi la Ville d'Epernay se réserve le droit de refuser le projet.

Dans le cas où des plantes grimpantes nécessitant un support sont incluses dans le projet, le type de support prévu sera précisé.

La Ville d'Epernay aménagera, à ses frais, la fosse de plantation (vérification des réseaux, découpe de l'enrobé, pose des bordures, apport de terre végétale...).

Le demandeur s'engage à :

- réaliser les plantations (plantes non fournies par la Ville),
- assurer l'entretien régulier des plantations (arrosage, paillage, nettoyage, taille, palissage), et la propreté de l'espace (ramassage des déchets) afin de garantir un aspect satisfaisant,
- ne pas utiliser de produits phytosanitaires,
- respecter les recommandations de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui préconise d'éviter toute taille entre le 15 mars et le 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie,
- ne pas planter au pied du mobilier urbain et des panneaux de signalisation,
- s'assurer que les plantations n'engendrent aucune gêne des habitations voisines,
- respecter les préconisations spécifiques données par la Ville,
- informer la Ville d'Epernay en cas d'abandon du projet (déménagement, ...).

Article 5 – Sécurité et Accessibilité

Le bénéficiaire veillera à limiter l'emprise des végétaux pour garantir l'accessibilité de l'espace public. Conformément à l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées, la largeur du cheminement sur le trottoir devra être maintenue à 1,40 m minimum.

Le demandeur fera en sorte que les plantes grimpantes ne gênent pas le passage des piétons et n'obstruent pas la vue des panneaux de signalisation, et s'assurera que les plantations n'obstruent pas la visibilité des véhicules, de la signalisation verticale (panneaux, feux) et horizontale (passages piétons, traçages au sol), l'éclairage, les pistes cyclables...

Article 6 – Etude de faisabilité

Le permis de végétaliser sera accordé par la Ville d'Epernay à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande. Les services municipaux vérifieront la compatibilité du projet avec les dispositions de la présente charte.

Les conditions d'autorisation du projet sont notamment les suivantes :

- règles de sécurité et d'accessibilités visées à l'article 5,
- revêtement pouvant être découpé,
- pas de réseaux souterrains dans l'emprise du projet,



- plantes adaptées (espèces adaptées au climat d'Epernay, pas de plantes envahissantes, toxiques, ...),
- pas de dispositif pouvant être dangereux pour les usagers de l'espace public.

Article 7 – Durée du permis de végétaliser

Le permis de végétaliser est attribué pour une durée initiale de 2 ans, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté autorisant l'occupation temporaire du domaine public.

Afin de renouveler le permis de végétaliser, une demande écrite devra être adressée à la Ville d'Epernay, au moins un mois avant l'expiration de la validité de la demande initiale. Le permis de végétaliser, pour une demande de renouvellement, est valable ensuite 4 ans.

Article 7.1 – Cas particulier de la végétalisation des pieds d'arbres

Dans le cas d'une demande de végétalisation portant sur la plantation de pieds d'arbres, il sera possible d'expérimenter ce type d'aménagement pendant une période de 5 ans. Dans ce cas, la Ville d'Epernay se réserve le droit de sélectionner le secteur de cette expérimentation, ainsi que les espèces plantées.

Un suivi sera réalisé par la Ville d'Epernay pendant cette période d'expérimentation afin de s'assurer du bon entretien des plantations. De plus, la Ville pourra exiger que le projet soit porté par une association ou un collectif afin de s'assurer de la pérennité du projet.

Article 8 – Abrogation ou résiliation du permis de végétaliser

Le permis de végétaliser pourra être résilié pour tout motif d'intérêt général (travaux, modification de la chaussée...) ou en cas de manquement du détenteur du permis de végétaliser du demandeur aux engagements prévus (défaut d'entretien, non-respect des règles de la présente charte...)

Dans ce dernier cas, la Ville sommera le demandeur par écrit, de se mettre en conformité sous 30 jours à compter de la réception du courrier. Passé ce délai, le permis de végétaliser sera résilié de plein droit, La Ville d'Epernay procédera alors à l'enlèvement des végétaux et à la remise en état du domaine public, aux frais du demandeur.

Le détenteur du permis de végétaliser ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de l'abrogation ou de la résiliation de l'autorisation, qu'en soit le motif.

Si le demandeur est une personnalité physique, l'autorisation d'occupation temporaire sera abrogée de plein droit en cas de déménagement. Le demandeur devra en informer les services municipaux.

Si le demandeur est une personnalité morale, l'autorisation d'occupation temporaire sera abrogée de plein droit en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de la structure. Le demandeur devra en informer les services municipaux.

Article 9 – Remise en état du domaine public

À l'expiration de la durée initiale du permis de végétaliser (soit 2 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté autorisant l'occupation temporaire du domaine public), si le demandeur ne souhaite pas renouveler son permis de végétaliser, il devra procéder à l'enlèvement des végétaux. La remise en état du domaine public sera réalisée par la Ville d'Epernay, au frais du demandeur.



A l'issue du premier renouvellement du permis de végétaliser (soit 6 ans après la date d'entrée en vigueur de l'arrêté initial autorisant l'occupation temporaire du domaine public), si le demandeur ne souhaite pas renouveler son permis de végétaliser, il devra procéder à l'enlèvement des végétaux. La remise en état du domaine public sera réalisée par la Ville d'Epernay et ne sera pas facturée au demandeur.

Article 10 – Responsabilités du demandeur et assurance

Le demandeur demeure entièrement et seul responsable des dommages qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement du dispositif de végétalisation occasionnés aux tiers et/ou aux bâtiments au droit desquels sont installés les dispositifs de végétalisation.

Il fournira une attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant contre les conséquences d'éventuels dommages causés à un tiers.

Il assure l'entière responsabilité des dommages de toute nature qui pourraient subvenir du fait d'un défaut d'entretien, d'installation, d'un non-enlèvement de ses éléments de végétation, d'outils ou de du non-respect des prescriptions de la présente charte.

Le demandeur ne pourra faire valoir aucun dommage ou indemnité en cas de dégradation des plantations par vandalisme, intervention de services ou des concessionnaires.

Article 11 – Publicité et communication

La Ville d'Epernay se réserve le droit de faire la promotion de la végétalisation portée par le demandeur, dans toutes communications au grand public (journal municipal, réseaux sociaux, site internet...). Il en sera informé au préalable.

Ainsi, la Ville d'Epernay invite à le signataire à transmettre aux services de la Ville des photos de son installation dès qu'il le souhaitera afin de valoriser son initiative et de promouvoir la démarche.

Article 12 – Dépôt du dossier de demande

Afin que la demande soit étudiée, le demandeur doit envoyer un dossier complet au service Transition Ecologique de la Ville d'Epernay, comprenant :

- Charte signée
- Bulletin d'inscription complété
- Photo de la zone à aménager
- Croquis de la fosse de plantation souhaitée
- Accord du propriétaire
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

Le dossier peut être transmis :

- En ligne par le formulaire disponible sur le site internet de la Ville d'Epernay
- Par courrier à : Ville d'Epernay Service Transition Ecologique – 7 bis avenue de Champagne – 51200 Epernay

Pour tout renseignement complémentaire le demandeur peut contacter le service Transition Ecologique : transition-ecologique@ville-epernay.fr

Date et signature du demandeur, précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Ce guide vous est proposé avec le soutien de :



ACTUEL Paysage
 8 Rue Marie-Louise Burgert
 51 100 Reims
 Tél : 03.26.08.20.68



AD PAYSAGES
 5 rue des Charmilles
 51460 Courtisols
 Tél : 03.26.63.48.06



CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS
 4 Rue des Tonnelliers
 51350 Cormontreuil
 Tél : 03.26.56.12.12



Jean-François Courtaillier
 8 Avenue de Mardeuil
 51200 Epernay
 Tél : 03.26.54.46.72



Bertrand Fanelart Espaces verts
 24 Allée du Frère Jean Oudart
 51530 Pierry
 Tél : 03.26.54.71.04



FL JARDIN
 59 Rue des Haies
 51160 Gimainville
 Tél : 03.26.53.10.22



Allées de Cumières
 51200 Epernay
 Tél : 03.26.59.86.00



Zone artisanale des Forges
 Rue des Jones
 51200 Epernay
 Tél : 03.26.56.48.48



ISS Espaces Verts
 56/58 Bd du Val de Vesle prolongé
 21 Reims Sud Est
 51500 Saint Léonard
 Tél : 03.26.36.95.60



JARDILAND
 ZAC des Escartières
 51000 Châlons-en-Champagne
 Tél : 03.26.21.96.62



JARDILAND
 33 Rue des Laps
 51350 Cormontreuil
 Tél : 03.26.85.49.34



Jardins Espaces Verts
 505 Rue de la République
 51330 Dizy
 Tél : 03.26.51.54.27



J.L.M. Paysages
 Rue des Moncetz
 51160 Fontaine-sur-Aÿ
 Tél : 03.26.52.33.12

Cette liste n'est pas la liste exhaustive des professionnels de notre région.



Comment s'y prendre ?

Pour mettre en œuvre votre projet, vous avez plusieurs solutions :

Acheter vos végétaux en jardinerie ou pépinière (et les planter vous-mêmes). Des professionnels seront à votre écoute pour vous conseiller dans le choix des végétaux les plus adaptés à votre projet.

Consulter une entreprise d'espaces verts : elle réalisera votre projet et vous proposera d'assurer l'entretien pour garantir sa pérennité. Des maçons ou ferronniers d'art peuvent également vous accompagner dans la réalisation de vos murs, façades, grilles et portails.

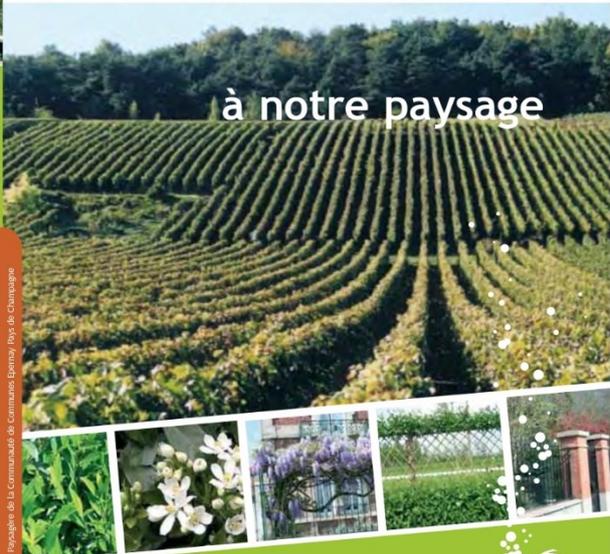
Faire appel à un concepteur paysagiste (l'équivalent de l'architecte pour les espaces extérieurs) : il pourra dessiner un plan d'aménagement répondant à vos souhaits. Après avoir consulté des entreprises, il suivra le chantier et assurera la qualité de sa réalisation.

Métamorphose
 1 Rue d'Italie
 10000 Troyes
 Tél : 06.63.04.12.32

VERT CITE
 Point Vert
 21 des Varennes 2
 51700 Dormans
 Tél : 03.26.58.92.06

Point Vert
 8 Rue du Pré Bricot
 21 de Mardeuil
 51200 Epernay
 Tél : 03.26.59.59.27

Une haie d'honneur à notre paysage



Guide pratique pour concevoir vos projets d'aménagement paysager

Epernay
 Pays de Champagne
 Communauté de Communes



En préambule ...

Vous venez d'emménager dans votre pavillon tout neuf...
 Demièrement, vous avez appris possession d'une maison ancienne, restaurée à votre goût...
 Vous êtes, depuis de nombreuses années, dans vos murs...

Et pour vous tous, aujourd'hui, une seule et même préoccupation : aménager les abords de votre propriété.

Pour en finir avec une cour tristounette, pour effacer la vue d'un terrain couvert de gravats, pour donner aux enfants un espace de jeu agréable, pour remplacer une haie morte à cause du feu bactérien etc...

Vous voici donc avec des rêves de cadre verdoyant et une question cruciale : clôturer et délimiter votre domaine.

Vous ferez bien quelques visites en jardinerie, vous feuilleterez des revues spécialisées, toutes si belles les unes que les autres. Mais il est peu probable que vous trouviez une solution toute faite. Et le choix vous sera peut-être difficile.

Aussi avons-nous pensé à un petit guide de conseils et de suggestions. Parce que votre cadre de vie est aussi celui du voisin, du piéton qui passe, du visiteur que l'on reçoit. Parce que le paysage appartient à tous.

Parce que notre environnement se compose comme un puzzle dans lequel chacun pose sa petite pièce, nous avons tous le plus grand intérêt à ce que nos abords soient de grande qualité.

SOMMAIRE

- page 1**
A propos de notre cadre de vie
- page 2**
Le paysage... chacun y participe à son échelle
- page 4**
Pour une identité champenoise
- page 7**
Aménager une clôture : questions à se poser
- page 9**
Marquer la diversité ... en se faisant plaisir tout simplement
- page 12**
La grande simplicité locale
- page 14**
Un jardin durable
- page 16**
Les plantes et leurs caractéristiques
- page 20**
Accueillir le client et exposer l'identité champagne : les viticulteurs, ambassadeurs de la profession

Directeur de la publication : Michel Boulonnais
 Directeur de la rédaction : Laurent Leemann
 Comité de rédaction : Martine Bouillat, Patrice Camus, Sonia Guerin-Mendoza, Colette Manayraud, Denis Petitjean, Christophe Thieffin, Ariane Smythe
 Photographies : Ariane Smythe
 Conception, réalisation graphique, illustrations : Antoine Pouillot
 Illustrations P 6 : Rodolphe Giesinger, architecte
 Impression : José Moyard Imprimeur



A propos de notre cadre de vie

Nous avons la chance de vivre dans un cadre d'une qualité esthétique exceptionnelle. Les paysages de notre territoire révèlent le travail de l'homme depuis plusieurs générations.

Aux quatre coins du territoire, partout où nous regardons, nous voyons un relief vallonné couvert de vignes géométriques et soignées ou de grandes étendues de plaine, domaine des céréales. Sur les sommets, trônent de denses forêts, et, dans le creux des vallées, sinuent les cours d'eau, dont la Marne et sa végétation spécifique. Les villes et villages se développent le long de ces voies d'eau ou s'accrochent aux pentes des coteaux.

Ces différents éléments constituent notre cadre de vie.

Nous y sommes attachés : n'éprouvons-nous pas de l'affection pour le lieu de nos racines ? N'y a-t-il pas un lien intime à cette terre que cultive notre famille ? Et plus simplement, ne sommes-nous pas sensibles à sa beauté ?

Le paysage ... chacun y participe à son échelle

Le paysage tel qu'il est défini dans la convention européenne du Paysage (Florence, octobre 2000) désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Telle est la définition officielle. Plus simplement, le paysage existe par le regard que nous portons sur notre environnement. Il inclut ce que nous voyons (l'image) mais aussi toutes les informations qui nous parviennent lorsque nous l'observons, qui diffèrent selon notre culture, notre histoire ou notre éducation.

Un paysage peut être rural ou naturel. Il peut également être urbain s'il est composé en majorité d'éléments appartenant au milieu citadin, comme des routes ou des bâtiments.

Chacun participe à l'évolution du paysage à son échelle. De nombreux acteurs y interviennent : les collectivités et les entrepreneurs, lorsqu'une zone d'activité se crée, s'étend ; le promoteur quand il aménage un nouveau quartier d'habitation.

Il en va de même lorsque l'agriculteur change la variété de ses cultures, quand le viticulteur remplace les vieux piquets par des fiches etc...



notre environnement quotidien fait aussi partie du paysage



2

3

Pour une identité champenoise



Le territoire français a tendance à s'homogénéiser. Des zones industrielles et résidentielles s'agglomèrent à la périphérie de nos villes et villages de la même façon partout en France. Les spécificités régionales s'estompent.

L'identité locale, si importante pour se sentir bien chez soi et pour l'agrément des visiteurs en est menacée de disparition.



Les spécificités régionales s'estompent



Palette de matériaux locaux

L'identité locale est forgée par la culture d'un territoire, son histoire, ses traditions, son économie, son architecture ...

C'est ce qui caractérise un territoire et le rend unique. Ainsi dans notre région, notre identité se fonde-t-elle essentiellement sur la culture de la vigne, le champagne et sa renommée.

Mais nos paysages et notre architecture sont aussi des éléments d'identité forts.

Les matériaux de construction principalement utilisés proviennent des richesses de notre sous-sol :

- la pierre calcaire (craie ou pierre de taille),
- la pierre meulière,
- la brique,
- l'ardoise.

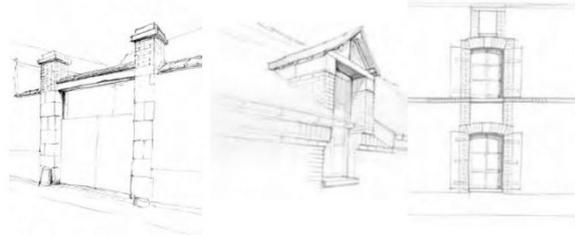
Les carreaux de céramique et les clôtures en fer forgé font également partie de notre paysage urbain de qualité. Ils enrichissent la palette de matériaux locaux et de techniques d'assemblage qui nous ont été transmises par nos ancêtres. C'est une source inépuisable d'inspiration pour tout projet d'aménagement.



4

5

Aménager une clôture : questions à se poser



Les savoir-faire locaux sont aussi perceptibles dans les formes architecturales et les détails de façade de nos constructions anciennes : porches, corniches, lucarnes, piliers et appareillages de brique autour des fenêtres, font partie de notre patrimoine.

Croquis réalisés par Rodolphe Gelsinger, architecte, dans le cadre de son memento typologique, historique et environnemental sur la commune de Chouilly.

Avant de commencer un projet, il est intéressant et utile de se poser quelques questions :

- A quoi va servir cette limite ?
- Quel est l'espace (en hauteur et en largeur) dont je dispose ?
- Quel est le style que je souhaite lui donner ?
- Quelles sont les vues que je souhaite préserver ?
- Combien de temps pourrai-je consacrer à l'entretien ?
- Quelle est la réglementation en vigueur dans mon quartier ?
- Quelles sont les caractéristiques des façades ou clôtures voisines ?

Une clôture ou une haie peut jouer plusieurs rôles :

- me cacher du voisin, de la rue;
- protéger mon jardin du vent dominant;
- m'apporter un fond de verdure;
- embellir la rue et décorer la face visible de ma maison;
- marquer ma limite de propriété;
- intégrer ma parcelle au quartier.

Marquer la diversité ... en se faisant plaisir tout simplement



Pour vivre en bon voisinage, il importe de respecter la réglementation :

- Le code civil impose un retrait de 2 m pour toutes les plantations dépassant 2 m de haut et un retrait de 0,50 m pour celles inférieures à 2m;
- Aucune plantation ne doit être réalisée à moins de 0,50 m de la limite de propriété, exception faite des plantations communes partagées entre deux riverains (haies mitoyennes);
- Aux dispositions générales du Code Civil s'ajoutent les règlements d'Urbanisme applicables à son quartier : R.N.U ; P.O.S ; P.L.U ; ZPPAUP ; Règlement de lotissement. Il faut les consulter et les respecter.

*ZPPAUP : Epervain possède une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, pour préserver et valoriser le patrimoine, tout particulièrement au niveau du centre ancien et de certains quartiers périphériques. Celle-ci prescrit un règlement par zone comme les Plans Locaux d'Urbanisme.

Il existe mille et une manières d'aménager sa limite de parcelle. Les pages suivantes sont destinées à vous donner un aperçu des formes et associations envisageables. Laissez libre cours à votre imagination et faites-vous plaisir !

Différents types de haies :

Haie taillée : haute de 1 à 2 m de hauteur, pas trop épaisse (de 60 à 90cm de large), elle constitue un véritable petit mur végétal, à composer impérativement d'arbustes qui supportent bien une taille régulière (troène, charme, noisetier, aubépine...)

Haie semi-libre : simplement taillée sur l'épaisseur mais pas en hauteur, elle alterne généralement des arbustes à feuillage persistant et caduc (pour moins de rigidité). Sa hauteur en fait un réel brise-vent.

Haie libre : elle laisse aux arbres et arbustes leur forme naturelle. Cette forme nécessite davantage de surface au sol mais exige moins de travail que les précédentes.

*Marcescent : caractérise un feuillage qui brunit à l'automne mais qui reste solidaire de la branche jusqu'à l'apparition des nouvelles feuilles.

Le thuya, largement répandu dans les haies de notre territoire, est économique, pousse rapidement et forme un écran opaque, mais il présente de gros inconvénients :

- il est monotone ; sa forme est austère et n'évolue pas au fil des saisons ;
- il demande une taille stricte et régulière ;
- il est tellement répandu qu'il en est devenu banal ;
- il est très sensible au feu bactérien et autres maladies. Sa longévité est compromise.

Uniquement végétal

- Haie taillée persistante
- Haie taillée caduque ou marcescente*
- Haie libre caduque
- Haie mixte : taillée / libre
- Haie mixte : persistante / caduque
- Clôture de saule tressé
- Haie de bambous



Uniquement minéral

- 
Mur enduit avec couverture tuile ou margelle en béton
- 
Palissade ou clôture en bois
- 
Mur en brique
- 
Mur en appareillage de craie et brique
- 
Grille
- 
Muret surmonté d'une grille
- 
Muret surmonté d'une grille avec piliers



Des planches de photographies supplémentaires seront disponibles sur le site Internet www.ccepc.fr



Minéral et végétal

- 
Palissade en bois avec des trous laissant passer des plantes grimpantes
- 
Palissade en bois avec de la vigne ou des fruitiers palissés
- 
Clôture ou grillage avec plantes grimpantes
- 
Muret ou grille avec haie arbustive
- 
Muret double d'une haie de bambous



Les distances de plantation :

Il faut prévoir une place suffisante pour que chaque arbuste puisse se développer convenablement sans concurrencer les voisins. Cette place, et donc la distance entre deux arbustes, dépend de la hauteur de la haie et du mode de taille appliqué.

Pour une haie libre :

- Haie basse 0,5 m : d = 0,3-0,5 m
- Haie basse de 0,5-1m : d = 0,6-0,7 m
- Haie moyenne de 1-2m : d = 0,8-1,2 m
- Haie haute de 2m et plus : d = 1,2-1,5 m

Pour une haie taillée :

- Haie basse 0,5 m : d = 0,3 m
- Haie basse de 0,5-1m : d = 0,5 m
- Haie moyenne de 1-1,5 m : d = 0,6-0,8 m
- Haie haute de 1,5 m et plus : d = 0,8 m

Pour éviter que les bambous deviennent envahissants, prévoyez un film anti rhizome sur tout le linéaire de votre tranchée. De cette manière, les nouvelles pousses resteront dans la surface qui leur est dédiée !

Exemples de compositions possibles :

Les magazines et journaux nous font rêver avec l'évocation de haies fleuries, champêtres, décoratives, brise-vent... Avant de définir le style de votre haie en fonction du rôle qu'elle doit jouer et du cadre dans lequel elle va s'intégrer (ville, vignoble, plaine ou forêt). Soyez inventifs !

- 
Mur en brique et végétaux palissés
- 
Palissade en bois avec bambous et plantes grimpantes.



La grande simplicité locale

Qu'il s'agisse de planter une haie ou d'agrémenter un jardin, l'emploi d'essences locales a de multiples avantages :

- Elles permettent tout d'abord de respecter la nature, de souligner et renforcer l'identité locale.
- Ce sont des essences adaptées au sol et au climat de notre région. Ainsi elles sont plus résistantes aux maladies et ont un bon développement.
- Elles apportent une richesse écologique au jardin en abritant de nombreuses espèces animales.

Arbres

- Erable champêtre, plane ou sycomore
- Bouleau verruqueux ou pubescent
- Chêne sessile ou pédonculé
- Hêtre
- Charme
- Sorrier des Oiseleurs
- Alisier torminal ou de Fontainebleau
- Aulne glutineux
- Orme lisse ou champêtre
- Saule blanc
- Frêne



Essences locales



Les variétés les plus adaptées à une plantation en haie sont répertoriées dans le tableau p.16.

Le sol de votre jardin

Dans un lotissement, la terre de surface dans le jardin n'est pas nécessairement celle du sol : elle peut être de la terre rapportée de qualité variable. La meilleure manière de connaître avec précision le pH de votre terre est d'acheter en jardinerie un coffret contenant tout le matériel nécessaire à son analyse. Vous saurez alors si votre sol est acide ou basique (calcaire).

Sol calcaire (pH>7,5) : C'est un sol en général bien drainé, qui se réchauffe vite et se travaille bien. Il se décompose rapidement les fumures organiques; mais par temps de pluie, il devient boueux et collant. Il est sec en été et provoque une chlorose chez de nombreuses espèces. Il peut être amélioré par l'apport de matière organique (compost, tourbe, tontes...)

Le sol argileux (déterminé par la texture plutôt que par le pH) : il est fertile et retient bien l'eau, mais il est difficile à travailler car collant lorsqu'il est mouillé. Il devient dur en séchant. Long à réchauffer au printemps, il peut faire souffrir les végétaux d'un excès d'humidité en hiver. Sa texture peut être améliorée avec un bêchage avant l'hiver; l'incorporation de matières organiques ou un drainage.

En Champagne, le sol est souvent argilo-calcaire, c'est-à-dire une combinaison des deux caractéristiques citées ci-dessus.



Les différentes étapes de la plantation :

- définir l'étendue à planter en disposant un cordeau ou une ficelle
- désherber la surface si nécessaire
- creuser une tranchée (minimum 40 cm de large)
- amender la terre par un apport de terreau ou de fumier décomposé
- planter les sujets en respectant les distances de plantation (on peut se servir d'un bâton coupé à la bonne dimension)
- tasser et arroser

Un jardin durable

Nous entendons tous parler de «développement durable» autour de nous, sans toujours comprendre de quoi il s'agit. En quelques mots, c'est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Chacun peut, dans sa vie quotidienne, suivre cette démarche durable en privilégiant les «éco-gestes». Au jardin comme ailleurs, respectons nos enfants et leur avenir !



Quelques éco-gestes :

Je plante des haies dans mon jardin pour favoriser la biodiversité.
 En plantant des haies constituées de différentes espèces, je crée un habitat varié pour les oiseaux, insectes et petits mammifères qui y trouveront également une nourriture diversifiée.

J'arrose mon jardin le soir quand l'évaporation est moins forte, ce qui me permet de faire une économie d'eau de 50 % en moyenne pour la même efficacité. Je n'arrose pas ma pelouse qui reverdira toute seule au retour des pluies.

J'utilise des techniques économes en eau : goutte-à-goutte, tuyaux suintants, paillage lors de fortes chaleurs pour conserver l'humidité du sol ... Je récupère l'eau de pluie au bas des gouttières dans un tonneau ou une cuve enterrée.

Je recouvre le sol au pied des plantes, des arbres et des arbustes d'une couche d'herbe coupée ou de copeaux de bois, feuilles sèches, paille, écorces, paillettes de lin... Ce paillage naturel absorbera l'eau et conservera l'humidité.

Je n'utilise pas d'insecticides dans mon jardin, car ces produits sont nocifs pour l'environnement et pour ma santé. Un jet d'eau suffit à faire tomber les pucerons et cochenilles des plantes, des arbres et des arbustes.



De plus, je plante des oeillets d'Inde, de la ciboulette, des oignons, de l'ail, du basilic, et autres plantes semblables, car leur odeur et les sécrétions de leurs racines éloignent certaines espèces d'insectes.

Je végétalise la toiture de mon garage ou de mes entrepôts.

En couvrant la toiture de plantes à faible racines, je lui apporte une isolation thermique et phonique durable et efficace, je l'intègre à l'environnement et j'améliore la qualité de l'air.

Je fabrique mon propre compost, une solution facile, économique et écologique.

Un tiers des déchets qui finissent dans nos poubelles peuvent être compostés : épluchures ménagères, déchets de cuisine (coquilles d'œuf, marc de café, pain, cendres) et tontes de gazon, constituent le meilleur engrais naturel. Cela évite l'utilisation de produits chimiques, limite la consommation de terreaux horticoles et participe à diminuer le volume des ordures ménagères.

Je transforme mon jardin en paradis pour les oiseaux.

J'installe des nichoirs et des abreuvoirs. En hiver, je laisse des boules de grasse (beurre, margarine) mélangées à des graines. Cela leur permettra d'affronter les coups de froid les plus rudes.

J'attire des insectes pollinisateurs dans mon jardin pour favoriser la biodiversité. Les fleurs et les plantes aromatiques (romarin, lavande, thym, ciboulette...) feront le bonheur des insectes.



pour plus d'informations : www.ecologie.gouv.fr

Les plantes et leurs caractéristiques

Le choix d'une plante, lors de la composition de sa haie ou de son jardin dépend, comme nous l'avons vu (p 7) de plusieurs critères. S'y ajoutent le goût de chacun et le désir d'avoir par exemple plutôt des fleurs, des feuillages panachés ou des baies comestibles. Les pages suivantes vous proposent une sélection de variétés arbustives adaptées à la plantation en haie.



Forsythia

Fusain ailé

Fusain d'Europe

Groseillier

Kolkwitzia

	NOM COMMUN	GENRE	ESPECE	VARIÉTÉS (en plus de l'espèce type)	EPOQUE DE FLORAISON	SOL ET EXPOSITION	FORME	AMPLEUR A MATURITÉ
CADUQUES	Aubépine	<i>Crataegus</i>	<i>monogyna</i>		mai	normal, supporte le calcaire	L	h: 7m
	Arbre à perruques	<i>Corylia</i>	<i>avellana</i>	Royal Purple	juillet	craind l'excès d'humidité	L	h: 4m l: 3m
	Bourdaine	<i>Fraxinus</i>	<i>excelsa</i>		mai	préfère les sol frais	L	h: 5m
	Charme	<i>Carpinus</i>	<i>betulus</i>		-	normal	L/T	h: 15m l: 7m
	Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera</i>	<i>xylosteum</i>		juin	craind l'excès d'humidité et de sécheresse	L	h: 3m
	Cognassier du Japon	<i>Euscalyptus</i>	<i>argentea</i>		mars-avril	normal	L	h: 1,5m l: 1m
	Cornouiller blanc	<i>Cornus</i>	<i>alba</i>	Sibirica, Elegansissima, Gouchaultii	mai	normal	L	h: 3m l: 3m
	Cornouiller sanguin	<i>Cornus</i>	<i>mas</i>		février	normal, supporte le calcaire	L	h: 5m l: 3m
	Deutzia	<i>Deutzia</i>	<i>x hybrida</i>	Magnifica, Perle Rose	mai-juin	normal, supporte le calcaire	L	h: 2m
	Eglantier	<i>Rosa</i>	<i>canina</i>		juin	tous	L	h: 3m
	Forsythia	<i>Forsythia</i>	<i>intermedia</i>		mars-avr	normal	T/L	h: 2-3m l: 2-3m
	Fusain ailé	<i>Euonymus</i>	<i>alatus</i>		mai-juin	craind l'excès d'humidité	T/L	h: 2m
	Fusain d'Europe	<i>Euonymus</i>	<i>europaeus</i>		avr-mai	normal	L	h: 3m
	Groseillier à fleurs	<i>Ribes</i>	<i>sanguineum</i>		mars-mai	normal, craind l'excès d'humidité et de calcaire	L	h: 2,5m l: 1,5m
	Kolkwitzia	<i>Kolkwitzia</i>	<i>amabilis</i>		mai-juin	craind l'excès d'humidité	L	h: 3m l: 3m
	Lilas	<i>Syringa</i>	<i>vulgaris</i>		avr-mai	fertile, bien drainé, supporte le calcaire	L	h: 6m l: 4m
	Noisetier	<i>Corylus</i>	<i>avellana</i>		fév-mars	craind l'excès d'humidité et de sécheresse	L	h: 5m
	Prunellier	<i>Prunus</i>	<i>spinosa</i>		mars-avr	normal	L	h: 5m
	Seringat	<i>Philadelphus</i>	<i>x virginialis</i>	Snowflake, Virginal	mai-juin	craind l'excès d'humidité	L	h: 1,5m l: 1m
	Spirée	<i>Spiraea</i>	<i>x arguta</i>		mars-avr	craind l'excès d'humidité et de sécheresse	T/L	h: 1,5-2,5m l: 1,5m
Sureau noir	<i>Sambucus</i>	<i>nigra</i>		juin	normal	L	h: 6m	
Viorne lantane	<i>Viburnum</i>	<i>lanthanum</i>		mai	craind l'excès d'humidité	L	h: 5m l: 4m	
Viorne obier	<i>Viburnum</i>	<i>opulus</i>	Roseum	mai	craind l'excès de sécheresse	L	h: 4m l: 2,5m	
Weigelia	<i>Weigelia</i>	<i>florida</i>	Bristol Ruby, Newport Red	mai-juillet	préfère les sol frais	L	h: 3m l: 1,5m	



Cette liste vous est proposée en collaboration avec le centre de formation basé au Centre Scientifique de la Fresle (Nanteuil-la-Forêt)

	NOM COMMUN	GENRE	ESPÈCE	VARIÉTÉS (en plus de l'espèce type)	EPOQUE DE FLOAISON	SOL ET EXPOSITION	FORME	AMPLEUR À MATURITÉ
PERSISTANTES	Abelia	Abelia	<i>x grandiflora</i>		août-oct	craint l'excès d'humidité	T/L	h : 3m l : 3m
	Aucuba	Aucuba	<i>japonica</i>		-	craint l'excès d'humidité et de sécheresse	T/L	h : 3m l : 2m
	Berberis	Berberis	<i>thunbergii</i>	Atropurea	mars-avril	normal	T/L	h : 1,5m l : 1,5m
	Buis	Buxus	<i>sempervirens</i>	Rotundifolia	-	craint l'excès d'humidité	T/L	h : 7-8m l : 3-6m
	Céanothe persistant	Ceanothus	<i>thyrsiflorus</i>		juin/juillet	craint l'excès de froid	L	h : 5m l : 3m
	Cotoneaster	Cotoneaster	<i>franchetii</i>		mai	normal	T/L	h : 3m l : 3m
	Eleagnus	Eleagnus	<i>x ebbingei</i>		sept-oct	craint l'excès d'humidité et de calcaire actif	T/L	h : 3,5m
	Escallonia	Escallonia	<i>nuba</i>	Macrantha	été	craint l'excès de froid et de calcaire	T/L	h : 3m l : 2m
	Fusain du Japon	Euonymus	<i>japonicus</i>		-	normal	T/L	h : 4m l : 2-3m
	Houx	Ilex	<i>aquifolium</i>		-	normal, supporte le calcaire	T/L	h : 7m
	If	Taxus	<i>baccata</i>		-	craint l'excès d'humidité	T/L	h : 10m l : 5m
	Laurier cerise	Prunus	<i>laurocerasus</i>	Caucasica, Otto Luyken	avril-mai	normal, craint l'excès de calcaire	T/L	h : 3m l : 2m
	Laurier du Portugal	Prunus	<i>lusitanica</i>		mai-juin	normal, supporte le calcaire	T/L	h : 6m l : 3m
	Laurier-tin	Viburnum	<i>tinus</i>		février-juin	craint l'excès d'humidité et les vents froids	T/L	h : 3m l : 2m
	Oranger du Mexique	Chiosya	<i>ternata</i>		avril-mai	craint les vents froids	L	h : 2,5m l : 2,5m
	Osmanthe	Osmanthus	<i>heterophyllus</i>		avril-mai sept-oct	craint l'excès d'humidité	T/L	h : 4m l : 3m
	Photinia	Photinia	<i>fraseri</i>	Red Robin	avril-mai	craint l'excès de calcaire	T/L	h : 6m l : 4m
	Troène commun	Ligustrum	<i>vulgare</i>	SP	juin/juillet	normal	T/L	h : 5m l : 5m
	Viome	Viburnum	<i>x burkwoodii</i>		mars à mai	sol fertile, craint l'excès de sécheresse	T/L	h : 2,5m l : 2,5m
	GRIMPANTES	Akébia	Akebia	<i>quinata</i>		avril-mai	craint l'excès d'humidité	T/L
Bignone		Campsis	<i>radicans</i>		août	craint l'excès d'humidité, supporte le calcaire	T/L	h : 3m l : 2m
Chèvrefeuille		Lonicera	<i>japonica</i>	Halliana, SP	mai-juillet	craint les coups de chaud	T/L	h : 3m l : 2m
Clématite		Clematis	<i>montana</i>	nubens, Tetarose,	avril-mai	craint l'excès d'humidité et les coups de chaud sur les racines	T/L	h : 3m l : 2m
Glycine		Lisiera	<i>sinensis</i>	Alba	mai-juin	craint l'excès de calcaire	T/L	h : 3m l : 2m
Rosier grimpant		Rosa			mai-novembre	terre fertile	T/L	h : 5m l : 5m
Vigne vierge		Parthenocissus	<i>tricuspidata</i>	Velchii	-	normal	T/L	h : 2,5m l : 2,5m

Légende

- ⊕ espèce toxique
- ⊙ soleil / mi-ombre / ombre
- ☐ couleur de floraison
- ☐ couleur du feuillage à l'automne
- SP semi-persistante
- ⊕ espèce locale
- T/L taillée / libre
- ⊕ parfumée



Certains des végétaux cités peuvent être plus ou moins toxiques. Demandez conseil à un professionnel lors de votre achat.

Accueillir le client et exposer l'identité champagne :
 les viticulteurs, ambassadeurs de la profession

Vous qui commercialisez votre champagne à la propriété, vous recevez des clients chez vous, à l'exploitation. Vous offrez donc au regard des visiteurs une cour ou un jardin ainsi que la façade principale d'une habitation ou d'un vendangeoir. Les visiteurs doivent se sentir les bienvenus pour rester un instant, déguster une flûte et acheter du champagne.

Un aménagement adapté contribuera à donner aux visiteurs le sentiment d'être bien accueillis : nous ne sommes pas dans un espace privatif mais dans un «espace commercial» dont votre exploitation est la vitrine.

L'image qui est renvoyée au client doit être en parfaite cohérence avec le champagne, produit de renommée mondiale associé aux fêtes et célébrations et être à la hauteur du paysage viticole environnant.

Idées pour une image d'excellence :

- Prévoyez des sols de qualité : pavés, brique, bois, ou béton avec lignes en pierre.
- Déclinez le végétal dans toutes ses formes possibles : arbustes, vivaces et plantes grimpantes principalement (quelques arbres si vous avez de la place).
- Favorisez les végétaux en massif plutôt qu'en jardinières : ils seront plus vigoureux et mieux intégrés.
- Prévoyez des formes taillées en rythme (buis en boule, ifs en cônes, autres formes conduites, rosiers-tiges).
- Choisissez une signalétique sobre et élégante.
- Pensez à utiliser des éléments d'identité locale :
 - vignes conduites (stériles ou avec raisin de table);
 - rosiers grimpants ou en massifs (comme en bout de rang de vignes);
 - teintes claires associées au champagne.



Les couleurs du champagne sont multiples, puisez-y votre inspiration pour le choix de vos plantes vivaces, vos annuelles et rosiers.



N'hésitez pas à faire appel à des concepteurs professionnels : architectes DPLG ou paysagistes DPLG.